



MALRIEU

SANITAIRE & CARRELAGE - MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

FACTURE "ORIGINAL"

ESPACE
Aubade
SALLE DE BAINS - CARRELAGE

Siège Social : BEL-AIR - 12032 RODEZ CEDEX 9 - Tél. 05 65 42 64 51

S.A.S. au Capital de 4.000.000 Euros

SIREN 414 802 728 - RCS RODEZ - SIRET 414 802 728 00017 - CODE APE 4674 B - N° GESTION 97 B 226 - No TVA : FR 46 414 802 728

e-mail : malrieu@malrieu.fr - Site Internet : www.malrieu.fr - Banque Populaire Occitane de Rodez FR76 1780 7006 0403 4213 6805 147 BIC / CCBPFRPPTLS

www.espace-aubade.fr

N°	7945022	DATE	31/07/25 20:30:15	PAGE	1
Client..... AR021					
Code..... F					
Devise..... EUR					
Immat. CEE.... FR 38 492409677					

E 007244 / P 021091 / L 000001

ARTQUERCUS SARL
LE VERDIER
46160 CAJARC

CODE ARTICLE	Désignation	Quantité	U.F.	Prix un	PRIX UNIT. NET	Montant HT	TVA
W00055	V/REF : SAC SERVOPERL GRIS ARGENT N° Commande.... 9565598 N° BL.. 6947523 868 DATE BL : 7/07/25 Dépôt.. FIGEAC Document saisi par PERROT FREDERIC Téléphone direct : 05-65-50-32-63				Vend YO	EUR	
	SERVOPERL 10 GRIS ARGENT 5 KG FLEXIBLE ET HYDROFUGE JOINT DE 1 A 10 MM MORTIER A JOINT	4,000	PIEC	18,66	13,44	53,76	8
					Total du BL	53,76	
W00055	V/REF : JOINT GRIS ARGENT N° Commande.... 9569922 N° BL.. 6950502 171 DATE BL : 9/07/25 Dépôt.. FIGEAC Document saisi par VERMERSCH ALEXANDRE Téléphone direct : 05-65-50-32-62				Vend DI	EUR	
	SERVOPERL 10 GRIS ARGENT 5 KG FLEXIBLE ET HYDROFUGE JOINT DE 1 A 10 MM MORTIER A JOINT	4,000	PIEC	18,66	13,44	53,76	8
					Total du BL	53,76	

PAIEMENT - ACOMPTE

31/08/25

LCR SANS ACCEPTATION

FF 3,30
MT H.T. 110,82
Taux TVA 20,00
MT TVA 22,16

TOTAL
NET A PAYER

132,98 EUR

VOIR NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - De convention expresse, est réservée la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980 et reprise par l'article 121 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 (dite loi Badinter).

RÉDUCTION DE PROX - En cas de réduction déduite lors du paiement, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé, ouvre droit à déduction.

ESCOMPTE - PÉNALITÉS - En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. (loi 2008-776 du 4/08/2008 applicable 1/01/2009), sans qu'un rappel soit nécessaire. Dès le 1/1/2013, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due pour tout retard de paiement, article D441-5 créé par décret n° 2012-1115 du 2/10/2012, J.O du 4/10/2012.

ÉMARGEMENT

RÉFÉRENCE A RAPPELER

AR021
F 7945022
132,98 EUR